Comité Français d'Accréditation 52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris SIRET : 397 897 487 00031 Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20 Site internet : www.cofrac.fr	**Attestation d'accréditation** *Accreditation certificate*	**N° 3-2173** **Rev. 1**

Bénéficiaire / *Beneficiary:* CENTRE DE CHRONO-TACHYGRAPHIE DE LISSES

Identifiant légal / *Legal identifier: N°* 894083377
Adresse / *Address:* 20 RUE DES CERISIERS, 91090, LISSES, France

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type C, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard* ***NF EN ISO/IEC 17020:2012*** *and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type C, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*
Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / *Valid from*: **25/09/2026**
Date de fin de validité / *Valid until*: **31/07/2027**

Approuvé par / *Approved by*: DocuSigned by: Carole TOUSSAINT F3D68B5E365542A...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

METROLOGIE LEGALE / *LEGAL METROLOGY*

Sites intervenant dans le cadre de l’accréditation de l’organisme / *Locations included in the organisation's accreditation*:

Désignation	**Adresse complète**
LE PLESSIS PATE	6 RUE DE LA LONGUE RAIE, 91220, LE PLESSIS PATE, FRANCE
LISSES	20 RUE DES CERISIERS, 91090, LISSES, FRANCE

LE PLESSIS PATE, 6 RUE DE LA LONGUE RAIE, 91220, LE PLESSIS PATE, FRANCE

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

LISSES, 20 RUE DES CERISIERS, 91090, LISSES, FRANCE

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.

